

12 Sep 2025 -14:01

Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 12 septembre 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public et la passation de trois autres marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- l'acquisition d'un InfraRed Clip-On Device (IRCOD) dans le cadre du programme Night Vision Capability (NVC), couplé à un marché ouvert pluriannuel pour la durée de vie du matériel relatif à l'entretien, la livraison d'accessoires, de pièces de rechange, de consommables et d'ensembles
- l'attribution d'un marché relatif à l'acquisition de systèmes de défense aérienne portables Fire and Forget à courte portée (PIORUN) avec accessoires et l'acquisition ponctuelle des munitions associées, ainsi qu'un contrat pluriannuel pour les pièces de rechange et services pour la durée de vie du matériel
- l'achat de véhicules de déneigement pour Comopsair et la conclusion d'un contrat ouvert pour l'entretien préventif, les réparations et la commande de pièces de rechange
- le dépannage, la réparation et le transport de véhicules lourds ainsi que le transport et le levage d'équipements lourds utilisés par la Défense, sur le territoire national et à l'étranger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Modification de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation au progrès scientifique et technique de la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

Le projet s'inscrit dans la lignée de l'exécution de la transposition partielle de la directive déléguée 2025/149/UE de la Commission du 15 novembre 2024 modifiant les annexes de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'adaptation au progrès scientifique et technique. Cette transposition partielle a été réalisée en modifiant l'arrêté royal du 31 juillet 2009 relatif au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

Par ailleurs, ce projet d'arrêté royal vise à modifier une disposition concernant le transport aérien d'explosifs de l'arrêté royal du 23 septembre 1958 portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs

Le projet est transmis pour avis au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Économie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à [Conseil des ministres du 12 septembre 2025](#)

Indépendants : prolongation de la dispense des cotisations sociales en cas de maternité

Sur proposition de la ministre des Indépendants Éléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant la dispense des cotisations sociales en tant que travailleuse indépendante en cas de maternité.

Après son accouchement, une indépendante bénéficie non seulement d'un repos de maternité indemnisé, mais aussi automatiquement d'une dispense de cotisations sociales pour le trimestre suivant celui de son accouchement

Conformément à l'accord de gouvernement fédéral, le projet d'arrêté royal prévoit d'élargir la dispense de cotisations sociales après un accouchement, en la faisant passer d'un à deux trimestres à partir du 1er janvier 2026.

Cette dispense de cotisations n'a aucun impact sur les droits sociaux des mamans qui en bénéficient. Cela signifie notamment que les deux trimestres de cotisation dispensés entrent en considération pour le calcul de la pension.

Cette mesure s'appliquera pour les accouchements qui surviennent à partir du 1er janvier 2026.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegheer
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Défense : don en soutien de la Bulgarie et de l'Ukraine

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un don dans le but d'apporter un soutien opérationnel à la marine bulgare et de renforcer le soutien régional à l'Ukraine.

Plus précisément, des chasseurs de mines belges et néerlandais seront donnés à la Bulgarie. La Bulgarie sera ensuite responsable de la mise en œuvre et du paiement de la mise à jour et de la maintenance de ces chasseurs de mines.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Marchés publics pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public et la passation d'un autre marché public, au profit du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Il s'agit de l'attribution du marché concernant des services de gardiennage pour l'ambassade de Riyad et de la passation d'un marché relatif à la désignation d'une entreprise de construction pour la rénovation du compound de l'ambassade à Brasilia.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

12 Sep 2025 -14:01

Appartient à Conseil des ministres du 12 septembre 2025

Modification de la législation sur les marchés publics dans le cadre du réseau transeuropéen de transport

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi relative aux marchés publics concernant des mesures particulières applicables aux marchés publics pour des projets transfrontaliers liés au réseau transeuropéen de transport.

L'avant-projet de loi vise à modifier la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics afin de garantir la mise en œuvre efficace de certains projets transfrontaliers faisant partie du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), tels que définis dans la directive 2021/1187/UE du 7 juillet 2021 du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures de rationalisation en vue de progresser dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Plus précisément, cet avant-projet transpose les articles 8, 9.2 et 9.3 de la directive précitée qui concernent les marchés publics dans certains projets transfrontaliers.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bart De Wever, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://premier.be>
contact@premier.be

Anne LaureMouligneaux
Porte-parole (FR)
anne-laure.mouligneaux@premier.be

PhilippeKerckaert
Porte-parole (NL)
philippe.kerckaert@premier.be